

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 53 (1917)
Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

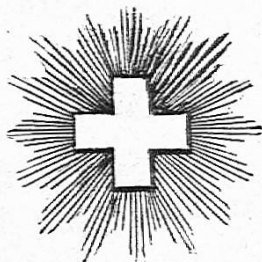
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIII^{me} ANNÉE

N° 26
Série B



LAUSANNE
30 juin 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Avis aux membres du corps enseignant primaire du canton de Vaud. — Intérêts de la Société. — Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne. — Divers : Fête nationale. — Fédération suisse des fonctionnaires à traitement fixe. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Rédaction-Composition. — L'expérimentation scientifique à l'école primaire. — Le dessin à l'école primaire.*

AVIS AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE DU CANTON DE VAUD

Contribution à la pension de retraite.

Les membres du corps enseignant primaire sont rendus attentifs au fait que, suivant le désir exprimé par le Comité de la Société pédagogique vaudoise, la contribution à la pension de retraite sera désormais payée par *semestre* échu et non plus par année.

Pour les maîtres et maîtresses ayant plus de 3 ans de service, la contribution sera déduite de l'augmentation semestrielle.

La nouvelle loi sur les pensions étant entrée en vigueur le 1^{er} avril 1917, la contribution pour le *premier semestre de l'année courante* sera calculée à raison de trois mois au taux ancien et trois mois au taux nouveau, ce qui donnera :

a) *pour les maîtres primaires supérieurs :*

3 mois à fr. 50 l'an	fr. 12,50
3 » fr. 75 »	» 18,75
	fr. 31,25

b) *pour les maîtresses primaires supérieures :*

3 mois à fr. 30 l'an	fr. 7,50
3 » fr. 60 »	» 15,—
	fr. 22,50

c) *pour les instituteurs :*

3 mois à fr. 50 l'an	fr. 12,50
3 » fr. 65 »	» 16,25
	fr. 28,75

d) pour les institutrices :

3 mois à fr. 30 l'an	fr. 7,50
3 » fr. 50 »	» 12,50
	fr. 20,—

e) pour les maîtresses d'écoles enfantines :

3 mois à fr. 20 l'an	fr. 5,—
3 » fr. 35 »	» 8,75
	fr. 13,75

Ce sont donc ces sommes qui seront réclamées au personnel enseignant dans la première quinzaine de juillet.

(Communiqué.)

Service de l'Enseignement primaire.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande a tenu séance dimanche 16 juin 1917, à Chaumont sur Neuchâtel. M. Fritz Hoffmann présidait. MM. Huguenin, Briod, Cordey, Brandt étaient présents.

Notre nouveau rédacteur, M. Briod, rend compte de la situation actuelle de *l'Éducateur*. Ce chapitre pourrait être intitulé « Joies et désillusions d'un début ». Les satisfactions ont été heureusement plus nombreuses que les déceptions; c'est un encouragement pour M. Briod; il est remercié très chaleureusement par le Bureau pour son activité qui fait prévoir une brillante période pour notre organe corporatif.

La situation financière, nous informe M. Cordey, est satisfaisante. *L'Éducateur* compte actuellement 2050 abonnés; le produit des abonnements nouveaux permettra heureusement de faire face à l'augmentation du prix de l'impression et du papier.

La souscription en faveur des orphelins serbes est réglée. Le total, fr. 15487,95, a été remis par moitié aux comités de secours romands de Lausanne et de Neuchâtel.

Une proposition d'inscrire la Romande comme membre collectif de la Société suisse d'hygiène est adoptée sans discussion.

C'est le Congrès de Neuchâtel qui est la question principale à l'ordre du jour. D'après les nouveaux statuts, votés à Lausanne en 1914, l'assemblée générale de la Société pédagogique romande a lieu tous les quatre ans. L'échéance tombe donc sur 1918. Dans les circonstances actuelles, que convient-il de faire?

En pleine forêt, sous l'ombrage bienfaisant des sapins du Jura, il était impossible de ne pas s'entendre ; les décisions suivantes sont donc prises à l'unanimité.

En premier lieu, le Bureau entend ne pas sortir de la légalité. L'article 5 des statuts prévoit bien, il est vrai, les cas exceptionnels dans sa teneur suivante : *Dans la règle*, la Société se réunit tous les quatre ans en Assemblée générale.

Le Bureau estime, toutefois, qu'une question aussi importante ne peut être tranchée que par le Comité central, organe directeur de la Société (art. 8) auquel il transmettra aussi l'opinion des présidents des sections cantonales et celles des membres de la Romande consultés dans leurs sections respectives.

Sitôt ces indications reçues, une circulaire sera envoyée aux membres du Comité central pour les prier de se prononcer sur ce sujet. Cette circulaire motivera le préavis du Bureau qui est de surseoir à l'organisation du Congrès jusqu'à l'après-guerre.

Ce n'est pas de gaité de cœur que le Bureau envisage le renvoi de nos assises romandes appréciées par tous et attendues longtemps à l'avance. Nos Congrès, où l'on travaille, et qui ont leur place brillamment marquée dans l'histoire des progrès scolaires de la Suisse romande, sont plus qu'utiles, ils sont nécessaires. Des motifs d'ordre financier surtout, comme chacun l'aura compris, ont contribué à notre proposition de renvoi prise après une longue délibération.

Dans la séance d'octobre 1916 du Comité central, M. Th. Möckli, instituteur à Neuveville, avait préconisé un concours en vue de la rédaction d'un livre-souvenir à remettre à chaque enfant de nos classes à la fin de sa scolarité. Outre l'avantage direct que le jeune homme ou la jeune fille retirerait ainsi de la lecture d'un livre modèle au point de vue de son développement moral ou civique, ou même comme simple distraction intellectuelle, ce livre constituerait un lien de plus entre l'école et la famille.

L'idée paraît séduisante, mais l'important est de trouver ce livre modèle. Un concours pour le plan de ce volume peut être envisagé ; à cet effet, le Bureau soumettra la chose à la Conférence des Chefs de Départements de l'Instruction publique des cantons romands, qui ne refuseront sans doute pas de l'examiner.

Sortant pour un moment du domaine pédagogique, une proposition de M. William Baillod, instituteur au Locle, est étudiée. La lettre de notre collègue (*Educateur* n° 23, 1917) sollicite l'intervention de la Société pédagogique romande pour la question du ravitaillement en ce qui concerne les produits de la culture indigène.

Cette initiative, toute d'actualité, est prise en considération sous la forme suivante : Les sections cantonales sont priées de désigner dans le plus bref délai un ou deux délégués par district qui seraient disposés : 1° à accepter des demandes d'achat de denrées ; 2° à communiquer des listes de fournisseurs.

Les noms de ces délégués seront publiés dans *l'Educateur* ; les demandes et les offres leur seront adressées directement.

En fin de séance, M. Cordey, nommé récemment inspecteur des écoles de la ville de Lausanne, nous fait part de son désir d'abandonner ses fonctions de trésorier-gérant. Il y a beaucoup de bonnes raisons pour lesquelles les autres membres du Bureau se refusent à entrer dans ses vues. La première est que M. Cordey est un excellent ministre des finances et que quand on a un bon gérant, on le garde. En outre, nous sommes maintenant en pleine période de réorganisation ; une personne expérimentée dans ce domaine spécial est seule indiquée pour conduire le navire à bon port.

Devant l'insistance de ses autres collaborateurs, M. Cordey accepte de rester à son poste jusqu'au Congrès, où il doit, du reste, rendre compte de son mandat.

W. BRANDT.

CHRONIQUE VAUDOISE

Legs à la caisse de secours. — Par l'intermédiaire de M. Visinand, président de la S. P. V., exécuter testamentaire de feu L. Hermenjat, ancien maître à l'école d'application, les héritiers de ce dernier viennent de verser à notre caisse de secours la somme de 100 fr.

Nous les remercions vivement pour cette marque d'intérêt témoignée à notre association.

L. G.

*** **L'école et l'intensification des cultures.** — Un peu partout un gros effort a été réalisé dans la culture maraîchère pour parer, dans une certaine mesure, au manque de denrées alimentaires. A la campagne, on a agrandi des jardins et en ville chacun a tenu à s'improviser jardinier. Des terrains où, il y a deux ou trois ans, on ne voyait que « matcheurs » ou amateurs de foot-ball, ont

été divisés en parcelles et mis à la disposition du public. Il en est de même de certains endroits vagues, recouverts de boîtes de sardines et de tessons de bouteilles, où les enfants aimaient jouer, qui ont été défoncés et ensemencés. Les enfants ont trouvé sur les routes l'engrais nécessaire et les semences ont été fournies par les communes.

Dans bon nombre de localités, on a voulu intéresser l'école à ce mouvement louable à tous égards.

Ici, un champ a été mis à la disposition de l'instituteur pour y cultiver, avec ses élèves et pendant les heures d'école, des pommes de terre et d'autres légumes, en général au profit des soupes scolaires.

Là, les enfants ont reçu chacun un lopin de terre qu'ils se sont engagés à cultiver sous la direction d'un jardinier qui leur prête les outils et fournit les semences ; c'est le cas, par exemple, pour Lausanne.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette manière de faire qui ne peut qu'être salulaire à tous les points de vue. Elle remet en honneur les travaux agricoles qu'on abandonnait avec tant de fièvre avant la guerre, et elle contribue au développement physique de tous ceux qui veulent bien s'adonner à ces occupations. C'est un des meilleurs moyens de lutter contre la tuberculose.

Si le travail de tous ces apprentis-jardiniers n'est pas partout couronné de succès (car il y a aussi des déceptions en agriculture), il aura au moins contribué à arracher au désœuvrement certains élèves des classes urbaines et il aura permis au soleil de fortifier bon nombre de jeunes gens qui sans cela auraient préféré rester à l'ombre.

L. G.

*** **Les Instituteurs et la mobilisation en 1916.** — Pendant la troisième mobilisation de la I^{re} division, du 21 février au 31 août 1916, environ deux cents instituteurs ont été appelés sous les drapeaux. Tous ceux qui appartenaient aux I^{re} et II^{me} compagnies et qui auraient dû partir en février ont été transférés dans les compagnies III et IV et ne sont partis qu'au commencement de mai ; ceci pour éviter la désorganisation des classes, deux mois avant les examens. Seuls, deux instituteurs primaires supérieurs furent dispensés. Presque partout, les instituteurs mobilisés ont pu être remplacés, les uns par d'anciens collègues retraités ou par de jeunes instituteurs sortis de l'Ecole normale depuis quelques semaines, et les autres par des institutrices qui, pour la plupart, ont dirigé ces classes à l'entière satisfaction des autorités.

Les frais de ces remplacements se sont élevés à 33 141 fr. ; un subside de 7308 fr. a été alloué aux communes. En 1915, pendant la deuxième mobilisation, du 14 juin au 18 septembre, ils s'étaient élevés à 22 349 fr. pour lesquels l'Etat avait donné 5795 fr.

Pendant l'hiver 1916-1917, alors que les bataillons 8 et 9 de la brigade de montagne surveillaient le secteur du Simplon, les instituteurs faisant partie de ces unités purent rester à la tête de leurs classes, grâce aux démarches faites par le Département auprès du commandant de la I^{re} division.

Par contre, ceux qui font partie des bataillons de landwehr 121, 122 et 123 ont dû tous abandonner leurs classes de décembre à février. Le commandant de la III^e division, duquel ils dépendent, n'a autorisé qu'une seule dispense.

Aujourd'hui 261 instituteurs (sauf erreur) sont de nouveau mobilisés depuis le mois d'avril. Vu la saison, le Département n'a pas cherché à les faire dispenser. Plusieurs communes, souvent pour éviter des frais de remplacement, ont fait des démarches dans ce sens, mais toujours sans succès. Malheureusement, plus de vingt classes ont dû être fermées, les jeunes instituteurs et institutrices n'ayant pas suffi pour combler tous ces vides.

L. G.

***** Cinquante ans d'enseignement à Clarens. —** Il y avait, le 1^{er} juin dernier, exactement un demi-siècle que M. Baud, instituteur à Clarens, est entré dans la carrière pédagogique, et ce demi-siècle il l'a consacré entièrement aux écoles de ce village.

Ce fut l'occasion d'une belle fête offerte par les Autorités du Cercle de Montreux au Corps enseignant tout entier.

La cérémonie eut pour cadre la salle de gymnastique de Clarens, décorée avec goût par un jeune jardinier, ancien élève de M. Baud.

Etaient présents M. le Conseiller d'Etat Dubuis, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, M. Meyer, Inspecteur scolaire de l'Arrondissement, M. le Syndic du Châtelard et MM. les représentants de la Municipalité, la Commission scolaire in corpore ou presque, M. le Directeur des Ecoles, MM. les gouverneurs des villages de Clarens et Tavel, les élèves des quatre premières classes et un nombreux public.

M. le Syndic Nicollier commence la série des discours. Il remercie M. Baud pour l'œuvre utile qu'il accomplit si fidèlement sans relâche et sans fatigue. M. Villard, Président scolaire, lui parle en ami. M. le Chef du Département manifeste sa joie d'apporter lui-même les félicitations du Conseil d'Etat. Il remet au jubilaire un plateau en argent, avec dédicace, pour accompagner le magnifique présent de la Commune, que vient de lui offrir M. le Syndic : une belle channe en argent avec quatre gobelets.

Tous les orateurs rendent un brillant hommage aux qualités du vénéré régent Baud, même une gentille fillette s'approche de son maître et, d'une voix ferme et expressive, lui dit que l'exemple de ponctualité, de fidélité au devoir, d'amour et d'enthousiasme qu'il donne à ses élèves, lui vaut la reconnaissance et l'admiration de tous. Et les fillettes de l'école déposent des fleurs à ses pieds.

M. Baud, dont la modestie est singulièrement mise à l'épreuve, se lève à son tour pour remercier chaleureusement pour tant d'honneurs qu'il n'a pas mérités, dit-il. Il rend un pieux témoignage à la mémoire de son père, il raconte que de bonne heure déjà il apprit à le respecter en s'appliquant à l'obéissance et à la soumission. Ses paroles empreintes de la plus franche bonhomie et dites avec tant de simplicité, font grand plaisir.

Les chants des élèves, de la Société « L'Espérance » dont le jubilaire est l'un des fondateurs, du Chœur mixte du Corps enseignant montreusien, merveilleusement exécutés, rehaussent cette inoubliable cérémonie.

Une seconde partie, semi-officielle, non moins brillante, présidée par M. le Municipal Bettex, se déroule ensuite dans les jardins de l'Hôtel de la Dent du Midi.

Tandis que de gentilles jeunes filles, en gracieux costume vaudois, servent

aux invités une aimable collation, on entend encore des éloges à l'adresse du jubilaire.

M. Duruz, instituteur à Clarens, lui remet une montre en or au nom de ses collègues du Cercle. MM. Ed. Grognez et Fontannaz lui offrent de la part des villages des cadeaux superbes et lui expriment la reconnaissance de la population. M. Cruchon, instituteur à la Tour, représente la S. P. V. et, par mission du Comité cantonal de celle-ci, lui donne le diplôme d'honneur. C'est la première fois, dit-il, que l'honorariat est accordé à un membre du Corps enseignant pendant son activité. Des bravos soulignent ce fait sans précédent.

M. le Directeur des Ecoles termine la série des compliments. Il parle, lui aussi, de l'utilité de l'œuvre qu'a accomplie son vénérable collègue et lui souhaite de belles moissons dans le sillon ensemencé par ses soins assidus et zélés.

Arrive un photographe qui illustrera le souvenir de la fête. On fait placer M. Baud, entouré de sa famille, devant une table chargée des présents reçus ¹. Il y consent de bonne grâce, après avoir remercié encore une fois et en exprimant sa pensée que l'anniversaire de ses cinquante ans d'enseignement est le plus beau jour de sa vie.

Puisse le souvenir lui en rester longtemps et toujours ! Puisse la santé excellente dont il jouit lui permettre de continuer sa noble tâche pour laquelle il semble avoir été créé et qui est sa meilleure raison de vivre longtemps encore.

R.

CHRONIQUE GENEVOISE

Société pédagogique genevoise. — Dans sa séance du 22 juin, la S. P. G. a nommé, Mlle Descœudres et M. E. Duvillard, rapporteurs de la question : « L'école primaire, suite du jardin d'enfants. » M. Fr. Lecoultré rassemblera des documents qui permettront de discuter sur : « L'équivalence des brevets pédagogiques ».

Le Comité a été réélu comme suit : M. Ed. Claparède, président ; M. A. Charvoz, vice-président ; Mlle Métral, bibliothécaire ; M. Hochstaetter et M. Paquin, secrétaires ; M. Nally, bulletinier, et M. Biéler, trésorier.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Revision du plan d'études. — Le projet de revision du plan d'études des écoles primaires de langue française, élaboré par le Bureau du synode scolaire, a été soumis au corps enseignant et au Conseil municipal de Saint-Imier. Il a circulé parmi les membres du Conseil qui ont constaté d'heureuses innovations. Le Conseil municipal a prié la commission d'école primaire de lui transmettre son avis.

Le plan d'enseignement des écoles d'ouvrages de jeunes filles paraît en nouvelle édition à la librairie de l'Etat à Berne. La traduction en a été beaucoup améliorée.

H. GOBAT.

¹ Cette photographie a paru dans la *Patrie suisse*.

*** † **Etienne-Emile Chatelain.** — Cet instituteur modeste est décédé à Tramelan-dessus, sa commune d'origine, le 25 avril 1917. Sur sa tombe M. Daniel Girod, maître secondaire à Corgémont, a rendu hommage à ce collègue dévoué et fidèle.

Chatelain était né le 10 août 1853. Elève de l'Ecole normale de Porrentruy, il fut breveté en 1873 et nommé à la deuxième classe de Tramelan-dessus qu'il a desservi jusqu'à son décès. Toute son activité pédagogique s'est donc déployée dans son village natal.

Chatelain était dans sa soixante-quatrième année; sa santé ne paraissait pas devoir causer d'inquiétude à sa famille lorsqu'une pneumonie se déclara et le terrassa en quelques jours. Il eut très vite la conscience de son état et prit congé des siens avec calme et résignation. Les instituteurs du district se sont séparés de leur collègue en exécutant un chant de circonstance sur le bord de sa tombe.

H. GOBAT.

*** † **Gustave Marquis.** — Le 2 juin dernier, une foule émue et recueillie accompagnait au champ du repos la dépouille mortelle de Gustave Marquis, instituteur, à Mervelier, décédé à la Victoria, à Berne, le 29 mai.

Gustave Marquis était originaire de Mervelier, où il était né le 28 novembre 1868. Breveté au printemps de 1888, il tint pendant l'été l'école de Vermes et fut nommé en automne à la classe supérieure de Mervelier qu'il a desservi pendant près de trente ans.

L'activité de Marquis ne s'est pas confinée dans sa salle d'école. Comme tout bon instituteur de la campagne, il s'est occupé des sociétés locales; il a créé une bibliothèque, il s'est intéressé à la culture de la terre, à la plantation des arbres fruitiers. Pendant de nombreuses années, il a été le secrétaire du Conseil communal.

Au bord de la tombe, nous avons rappelé en quelques mots la carrière de cet homme de bien. Les instituteurs du district de Moutier, les élèves de l'école, la Société de chant de Mervelier ont chanté des chœurs de circonstance, et la Fanfare, qui avait conduit le cortège funèbre, a joué encore un morceau émouvant.

H. GOBAT.

DIVERS

Fête nationale. — A la suite de la pétition, partie de Genève, qui avait demandé aux Chambres fédérales de déclarer le 1^{er} août jour férié, et des discussions auxquelles cette pétition avait donné lieu, le Conseil fédéral a prié le Comité de la fête nationale, constitué en 1909, d'étendre son champ d'action en invitant les associations suisses qui poursuivent un but national et éducatif à se faire représenter dans son sein. Le nouveau comité ainsi constitué a tenu séance à Berne, le mercredi 20 juin, à 3 heures. Le Bureau de la Société pédagogique romande y avait délégué le rédacteur en chef de l'*Educateur*.

Sous la présidence de M. le Conseiller national Forrer, les membres présents, au nombre d'une vingtaine, ont entendu un intéressant rapport de M. le Dr Zollinger, secrétaire du Département de l'Instruction publique du canton de Zurich, sur l'activité passée de ce comité, qui a réparti jusqu'ici près de fr. 400 000 à des œuvres d'utilité publique, et sur le programme d'action à envisager

pour les plus prochaines années. La discussion qui a suivi a montré que tous les assistants étaient d'accord pour garder à notre fête nationale son caractère familial de fête du soir, celui d'un moment de recueillement solennel de la population autour de l'idée de patrie; il faut en sauvegarder la simplicité et la couleur locale qui en font la grandeur. La proposition sera faite, toutefois, de fermer les magasins dès 6 heures, ce jour-là.

On continuera également à utiliser le produit de la vente des cartes pour des œuvres d'intérêt national. Cette année, ce produit ira à la Croix-Rouge suisse. Pour 1918, on envisage la création d'un fonds destiné à encourager l'initiative privée dans le domaine de l'éducation physique post-scolaire. En 1919, la Suisse célébrera le centième anniversaire de son poète national Gottfried Keller; les cartes de cette année-là, complétées par la publication d'une brochure appropriée, consacreront la mémoire de l'auteur de « O mein Heimatland ». Comme en 1920 le 1^{er} août est un dimanche, la fête nationale revêtira un caractère particulièrement solennel, qui sera rehaussé, espérons-le, par la cessation de la guerre et l'avènement d'une Europe régénérée.

Le Comité de la Société fédérale de chant, représenté par M. Röthlisberger, est invité à continuer les études en vue de la création d'un nouvel hymne national suisse. A ce propos, le représentant de la S. P. R. rend compte de l'enquête faite, il y a quelques années, par la Société pédagogique vaudoise en vue de faire un choix parmi les chants existants. L'assemblée semble partager l'opinion émise par lui qu'un hymne national ne se commande pas, qu'il nait des circonstances, et que la Suisse devra probablement, à défaut d'un hymne national unique, se contenter longtemps encore de posséder l'une des plus belles collections de chants nationaux qui soient. L'important est que nous puissions chanter de tout cœur une patrie libre de toute ingérence étrangère, une patrie à l'âme fière, aux institutions vraiment démocratiques, une patrie telle que l'ont voulue ceux qui, le 1^{er} août 1291, jetèrent les fondements de son indépendance.

... Or, pendant que le Comité de la fête nationale délibérait au Bürgerhaus, on parlait beaucoup, dans les rues de Berne et ailleurs, d'un certain M. Hoffmann, conseiller fédéral démissionnaire depuis quelques heures... E. B.

***** Fédération suisse des fonctionnaires, employés et ouvriers à traitement fixe.** — L'association de fonctionnaires du canton de Berne a pris l'initiative de convoquer des représentants des nombreuses sociétés professionnelles du personnel des administrations fédérales, cantonales et communales, ainsi que des sociétés pédagogiques, des associations des employés de tramways, des corps de police et de gendarmerie et, d'une manière générale, de toutes les sociétés groupant des fonctionnaires et employés, à une assemblée pour jeter les premières bases d'une fédération de tous les fonctionnaires, employés et ouvriers à traitement fixe de la Suisse.

Cette séance a eu lieu à Zurich le dimanche 17 juin. Tous les cantons et presque toutes les sociétés intéressées de la Suisse allemande y étaient fortement représentés. La Suisse romande n'y avait malheureusement que sept délégués et nous avons particulièrement regretté l'absence de tout représentant des comités de nos sociétés pédagogiques de langue française ¹.

¹ Le Bureau de la S. P. R., réuni lui-même en séance le 17 juin, a demandé communication des projets de statuts aux organisateurs de la réunion de Zurich. Il discutera les mesures à prendre dans une prochaine séance, mais en attendant nous recommandons cette question à l'attention des sections cantonales de la Romande. (Réd.)

De l'exposé des motifs du Comité provisoire et de la discussion excessivement intéressante qui s'est engagée, nous relevons les quelques points suivants capables d'intéresser les lecteurs de notre journal :

A l'exemple des industriels, des commerçants et des agriculteurs, les fonctionnaires, employés et ouvriers de toute la Suisse doivent s'organiser en une fédération puissante pour la défense de leurs intérêts.

Cette fédération devra, entre autres, défendre nos intérêts de consommateurs ; lutter pour une répartition plus juste des impôts directs ; combattre les impôts indirects sur les articles nécessaires à la vie ; collaborer aux lois touchant les conditions de notre existence : impôts, travail, assurances, douanes, monopoles, finances, écoles, etc., etc. ; et pour cela, obtenir des représentants dans les Parlements, autorités communales, cantonales et fédérales en demandant aux partis politiques de porter nos candidats sur leurs listes.

Comme conclusion de cette importante séance, la résolution suivante fut admise à l'unanimité :

« L'assemblée de ce jour reconnaît en principe, ses participants n'assumant du reste de ce chef aucune responsabilité quelconque vis-à-vis des associations qu'ils représentent, la nécessité de la création d'une Ligue suisse des fonctionnaires, employés et ouvriers à traitement fixe.

» Elle estime que pour atteindre ce but, la marche à suivre réside dans la fondation d'associations cantonales ou régionales du personnel à traitement fixe et dans le groupement de ces organisations.

» L'assemblée charge les promoteurs de cette idée, soit le Comité directeur de l'Association cantonale bernoise du personnel à traitement fixe, de s'occuper, avec la coopération de l'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération, du Comité central des employés des administrations cantonales et communales et des sociétés pédagogiques suisses, des travaux préparatoires en vue de l'élaboration des statuts à soumettre à l'assemblée constitutive. Ce Comité est notamment chargé de se mettre en rapport avec l'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération à l'effet de discuter les rapports réciproques, d'entrer en pourparlers avec l'Union suisse des fédérations syndicales en vue de délimiter les champs d'activité, puis de présenter des propositions. »

JULIEN MAGNIN.

BIBLIOGRAPHIE

REÇU : *Bulletin de la Société vaudoise des Secours mutuels*. Administration et Bureau central : 16, Avenue Druey, Lausanne.

La Société vaudoise des Secours mutuels (président, M. Buxcel, inspecteur scolaire ; secrétaire, M. Badel, instituteur) comptait, au 31 décembre 1916, 5223 membres, dont environ 300 instituteurs. Elle commence la publication d'un *Bulletin*, dont le premier numéro vient de nous parvenir. Nos meilleurs vœux à ce nouveau confrère et à l'œuvre utile à laquelle il sert d'organe.

PARTIE PRATIQUE

RÉDACTION. COMPOSITION

DESCRIPTION D'ÊTRES VIVANTS : LES PERSONNES.

a) *Degré moyen.*

26. Mon corps.

SOMMAIRE : Les parties de mon corps. — Tête : crâne, face, cou. — Tronc. — Membres supérieurs. — Membres inférieurs.

SUJET TRAITÉ : Mon corps comprend trois parties : la tête, le tronc et les membres. Ma tête est petite, avec un visage maigre terminé par un menton pointu. On distingue dans ma tête, le crâne et la face. On y voit les oreilles, les yeux, le nez et la bouche. Elle est reliée au tronc par mon cou qui est court. Ma poitrine est à la partie supérieure du tronc, mon ventre est au-dessous. Les membres supérieurs sont les bras. Mes bras sont petits et peu robustes. Ils se plient au coude et se terminent par les doigts de mes mains. Les jambes sont les membres inférieurs. Quand je marche, je fléchis la jambe au genou. L'extrémité de la jambe est le pied qui se termine par les orteils.

27. Ma poupée.

SOMMAIRE : Faites le portrait de votre poupée et dites comment vous jouez avec elle.

SUJET TRAITÉ : Ma poupée se nomme Rose. Elle ressemble à un joli bébé. Ses cheveux sont blonds et frisés, ses yeux bleus et sa petite bouche toute rose. Je couds moi-même les habits de ma poupée, elle a déjà une chemise, un pantalon, deux jupons, une robe bleue et un tablier blanc.

J'aime beaucoup ma jolie Rose. Je l'habille, je la déshabille, je la peigne. Je lui apprends à se bien tenir. Rose profite de mes leçons, car jamais elle ne bavarde, jamais elle ne ment et jamais elle ne se salit.

28. Portrait d'un ouvrier.

SOMMAIRE : Faites le portrait d'après nature d'un ouvrier de votre connaissance.

SUJET TRAITÉ : Mon voisin, le bûcheron, est un homme de quarante-cinq ans environ, de taille haute et courbée, comme celle d'un ouvrier qui se penche souvent sur son travail. Ses jarrets, raidis par la fatigue d'une vie de rude travail, n'ont plus la vigueur élastique que l'on vantait au temps de sa jeunesse. Son épaule droite, par suite de l'effort fréquent du bras droit qui lance la hache, est devenue plus grosse que l'épaule gauche. Le biceps du bras droit lui-même est beaucoup plus développé que celui du bras gauche. Enfin les mains énormes et calleuses portent en plusieurs endroits les cicatrices honorables du travail.

29. Le portrait du facteur (ou du gendarme).

SOMMAIRE : En venant en classe, vous avez rencontré le facteur (ou le gendarme). — Faites son portrait physique en mettant en évidence quelques traits caractéristiques.

b) *Degré supérieur.*

24. Votre portrait.

SOMMAIRE : Faites votre portrait. — Age ; taille ; grosseur, force. — Votre visage. — Vos membres. — Etat de santé ; hygiène. — Conclusion.

25. Un souffre-douleur.

SOMMAIRE : Jacques est petit, malingre, gauche et timide ; il est le souffre-douleur de ses camarades. — Faites le portrait du petit malheureux ; indiquez quelques taquineries de ses camarades et la façon dont ces derniers sont corrigés de leur lâcheté.

26. Un soldat blessé.

SOMMAIRE : Un soldat blessé passe dans la rue. Il marche péniblement, le corps tout courbé, en s'appuyant sur un bâton. Faites-en le portrait et décrivez ses blessures.

27. Un vieillard au soleil.

SOMMAIRE : Un vieillard se chauffe au soleil par un beau jour d'été. — Son portrait. — Vos impressions.

SUJET TRAITÉ : Un après-midi de juin, je vis un vieillard assis près d'une haie d'aubépines bien exposée aux rayons du soleil. Une branche jetait sur lui une ombre légère piquée par endroits de mille points de lumière qu'un vent léger faisait courir sur son costume sombre. A la manière dont il avait tendu ses mains tremblantes, on devinait qu'il chauffait ses vieux membres et son sang glacé dans cette belle lumière. De temps en temps, sa poitrine se soulevait, et son paletot de drap gris laissait voir en s'ouvrant un gros gilet de laine bleue. Sa tête se levait, il semblait humer le parfum des fleurs et étalait au soleil sa longue barbe blanche. Alors le vieillard perdait son air mélancolique, et son regard d'un bleu passé brillait dans sa figure ridée et pâle. D'autres fois il restait dans une immobilité complète, le regard perdu dans le large horizon lumineux. J'étais tout ému en face de ce tableau. Je ressentais un grand respect pour cette belle vieillesse, digne couronnement d'une vie de travail.

* * *

N. B. 1. Dans le numéro 24, page 419, lire pour titre de la rédaction 22 : *La bergeronnette*, et non *Les bergeronnettes*.

2. Voir dans le prochain numéro des exemples de descriptions de personnes tirées de bons écrivains.

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE

N° 7. Les métamorphoses du moustique et la lutte pour sa destruction.

Dans les marais, les étangs et dans tous les bassins d'eau croupissante, pullulent, en cette saison, de bizarres animaux, ressemblant à de petites chenilles de 4 à 5 mm. de longueur, chenilles suspendues, la tête en bas, à la surface du liquide. Ce sont des *larves de moustiques*, ces méchants *Diptères*, qui harcèlent les humains pendant la saison chaude. A côté des larves, on aperçoit les *nym-*

phes, qui leur succèdent dans la métamorphose. Ces nymphes ressemblent à des pipes au tuyau recourbé.

Au moindre mouvement de l'eau toute cette myriade d'animaux descend, en se tortillant, dans la profondeur. Le calme revenu, les bestioles remontent, en faisant des contorsions comiques, se suspendent de nouveau à la surface de l'eau et ne bougent plus. Les bassins d'arrosage des jardins, où l'eau stagne, sont les lieux de prédilection de cette engeance, qui deviendra, par la suite, les moustiques trop connus.

Rappelons que la femelle seule pique. Elle pond ses œufs dans l'eau, où se fait le complet développement de l'animal. Le mâle, inoffensif, se reconnaît à ses deux belles antennes plumeuses.

Faites pêcher des larves et des nymphes par vos élèves. Pour cela, ils plongeront rapidement un bocal, dans l'eau, en recueillant à la surface la population grouillante des larves et des nymphes. Mettez-les, avec de l'eau, dans une bouteille ou un bocal en verre incolore, fermé avec un papier perforé (ou une mousseline) et ficelé, vous aurez ainsi le loisir de les étudier et de suivre leur évolution. Vous faites observer d'abord, à vos élèves, la *trompe respiratoire des larves* et les *deux trompes des nymphes*. Ces trompes puisent dans l'atmosphère, au-dessus de l'eau, l'air nécessaire à la *respiration trachéenne* et non pas *branchiale*. Aussi après avoir plongé, les bestioles doivent-elles revenir respirer à la surface. Gardez en classe, pendant deux ou trois jours, un ou deux bocaux habités, vous ne tarderez pas à voir les larves se transformer en nymphes, et celles-ci en *imago* (insectes parfaits) qui voleront dans le bocal incomplètement rempli d'eau. Vos élèves auront compris pourquoi il est recommandé d'obturer le bocal d'une *moustiquaire*. Ils comprendront aussi aisément qu'il est plus facile de détruire le moustique quand sa vie est encore aquatique. A cet effet, versez dans un des bocaux, quelques gouttes de *pétrole*, qui s'étalera bientôt à la surface, formant une légère couche sur l'eau. Aussi mince qu'elle soit, cette couche de pétrole empêche aux trompes respiratoires des larves d'atteindre l'air. Bien plus, le liquide huileux pénètre dans la trompe et l'obstrue. Les larves et les nymphes sont bientôt agitées, descendent, remontent, nettoient leur trompe avec leurs petites pattes, s'agitent, se tordent, et... finissent par tomber, asphyxiées, au fond de l'eau. Concluez, en recommandant à vos élèves de détruire de cette façon, les moustiques, partout où cela est possible, en attendant la disparition des flaques d'eau stagnantes. Terminons en rappelant que c'est grâce à cette double manière de faire que les Américains ont réussi à creuser le canal de Panama : les travaux techniques ayant été précédés de la destruction des terribles moustiques qui donnent, par leurs piqûres, la *malaria* et la *fièvre jaune*.

D^r P. J.-R.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le dessin libre.

On a déjà beaucoup écrit en faveur du dessin libre, sur son puissant moyen d'action pour le développement des facultés imaginatives et observatrices de l'enfant, et ce n'est certes pas sans raison.

Le besoin de crayonner, inné chez la plupart de nos écoliers, est bien naturel

et mérite d'être pris en considération par tous les éducateurs. Ce dessin est la libre interprétation des perceptions visuelles de l'enfant et peut seul nous indiquer ses moyens personnels d'observation et d'exécution. Si nous encourageons nos élèves à dessiner librement, à l'école et hors de l'école, leurs facultés d'observation se développeront naturellement et leur permettront d'utiliser le dessin, comme l'écriture, dans la plupart des leçons.

Ne croyons pas surtout que le dessin libre ne subit aucune transformation durant la période scolaire, et qu'un élève de 15 ans ne peut pas mieux dessiner qu'un élève de 6 ans ; les quelques croquis des planches ci-jointes, nous donneront la preuve du contraire.

J'ai déjà eu l'occasion, dans une précédente leçon, de faire quelques remarques à ce sujet. Si l'on demande à deux enfants de 6 et 14 ans, n'ayant jamais dessiné librement, de faire le croquis d'une scène quelconque résultant de l'observation ou de l'imagination, le résultat sera médiocre pour l'un comme pour l'autre ; mais, si l'élève de 14 ans a fait des exercices dès son entrée à l'école, la différence sera certainement très sensible en sa faveur.

La maîtresse doit guider et encourager l'enfant dans ses essais et premières manifestations, mais elle agira avec beaucoup de doigté en évitant toute remarque ironique pouvant contribuer à le décourager à jamais.

Il faut aussi se rendre compte si ce sont les facultés imaginatives ou bien les facultés observatrices qui agissent sur l'enfant et chercher à compléter les unes par les autres.

Un élève peut être bon observateur sans avoir pour cela beaucoup d'imagination ou vice-versa, remarque que l'on peut faire, non seulement chez l'enfant, mais chez les artistes les plus connus.

Les nombreux dessins que j'ai eu sous les yeux, grâce à l'amabilité de plusieurs collègues, m'ont donné l'idée d'en faire paraître quelques-uns dans l'*Educateur*. Je voudrais pouvoir les présenter dans toute leur naïveté avec leurs procédés d'exécution et leurs couleurs, malheureusement il est impossible le plus souvent de faire des clichés d'après ces dessins, mais le calque a été pris aussi sincèrement que possible. Les dessins ne sont pas toujours complets, mais j'ai choisi la scène la plus caractéristique.

L'intérêt que ces deux planches peuvent avoir, c'est qu'elles renferment des dessins d'enfants habitant diverses régions : le Plateau, les Alpes et le Jura. Par ce fait, des différences très sensibles méritent d'être signalées.

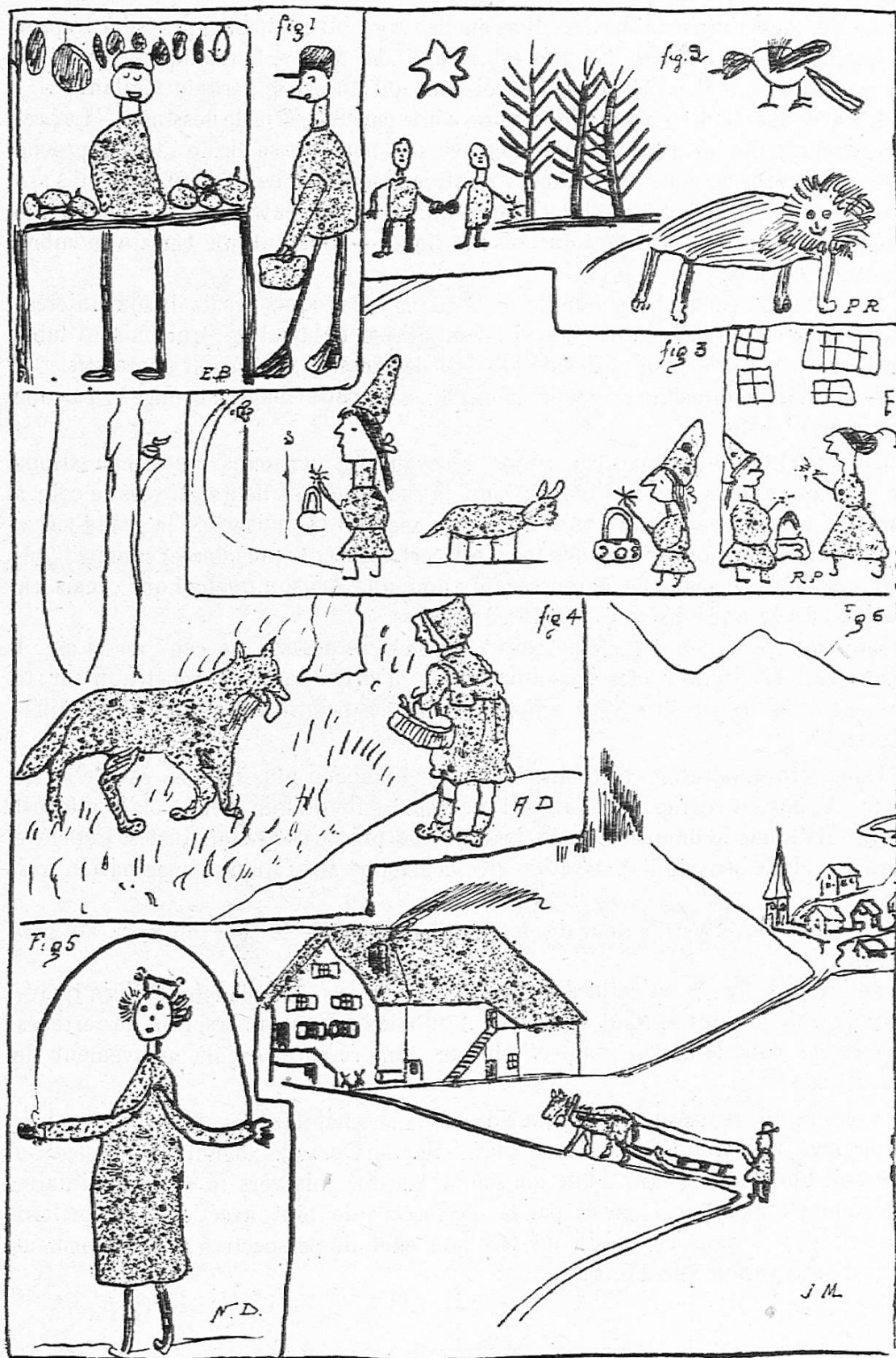
Tous les élèves dessinent de préférence la figure. Cependant, le paysage a toujours une grande importance pour ceux des régions montagneuses ; ce qui paraît bien naturel. (Voir, par exemple, la fig. 6.)

Les croquis, fig. 1, 2 et 3, ont pour auteurs des élèves de 6 ans.

Le croquis 1 est un dessin d'observation et de mémoire ; la maîtresse ayant demandé de dessiner une scène vue au marché. D'après l'enfant, c'est le papa qui veut acheter de la saucisse.

Un autre croquis, sur la même feuille, représentait la maman et son fils (l'auteur du dessin) suivant avec intérêt les actes du père.

Tous les personnages sont sur le même plan ; les proportions sont cependant bien gardées, mais le petit dessinateur oublie beaucoup de choses, voire même les



bras du marchand. Ce qui a frappé le plus l'élève, dans cette scène, c'est l'action.

La fig. 2 est l'illustration du « Bois enchanté », joli conte bien propre à frapper l'imagination des enfants. Le bois est rempli de choses fantastiques, que l'on ne peut voir sans l'autorisation d'un oiseau, qui en est le gardien vigilant.

L'élève, âgé de 6 $\frac{1}{2}$ ans, a illustré ce conte par une série de dessins. — Le premier, représente les deux enfants allant vers le bois qui se ferme à leur approche (les arbres se penchent, les branches s'entrecroisent), mais (fig. 2) l'oiseau s'approche et leur crie : « Attendez l'oiseau qui vous fera entrer. » — Le troisième dessin représente un habitant du bois : le lion. — Suivent un certain nombre d'autres dessins.

Il y a certainement beaucoup de fautes dans ces croquis ; mais ils sont intéressants par leur naïveté et par l'esprit de synthèse de l'auteur, qui, faisant table rase de toute convention et des détails fait des dessins tout à fait expressifs.

Autre dessin d'imagination dans la fig. 3 : « Le petit Chaperon rouge », par une élève de 6 $\frac{1}{2}$ ans.

Le départ du petit Chaperon rouge, recevant les dernières recommandations de sa maman, puis la rencontre du loup, la cueillette des fleurs et, vers le coin à gauche, le long chemin au bout duquel on aperçoit la maison de la grand'mère.

La petite fille, auteur du dessin, s'est certainement considérée comme l'héroïne de la scène, car elle a représenté, non une maison quelconque, mais sa maison, une grande maison à nombreux étages.

Remarquons le peu d'analogie qu'il y a entre ces dessins et ceux de la fig. 1 quant aux proportions des personnages, et, d'autre part, la répétition sur la même feuille du personnage principal. Les artistes primitifs ne faisaient pas différemment.

Une autre illustration du Chaperon rouge, beaucoup plus habile, est celle de la fig. 4, par un écolier de 10 ans. Il ne représente qu'une scène, mais elle est caractéristique ; le mouvement, le dessin et les proportions sont justes. Cet élève paraît avoir le sens de l'observation très développé ainsi qu'une imagination très vive.

Ce même élève, est l'auteur du dessin fig. 10, qui ne le cède en rien au précédent.

Le croquis, fig. 5, est celui d'une élève de 6 $\frac{1}{2}$ ans. La planche entière représentait trois fillettes sautant à la corde ; si nous faisons abstraction des erreurs inévitables dans le dessin, on peut admirer, sans réserve, le joli mouvement de ces fillettes.

Voici fig. 6, le dessin d'un enfant de 10 $\frac{1}{2}$ ans habitant les Alpes, c'est alors le paysage qui prend la meilleure place. Sur une grande étendue de neige on aperçoit un chemin allant d'une maison à l'autre, puis vers le village lointain, les sommets recouverts par-ci par-là de forêts ; le tout avec des proportions justes ; il y a dans ce dessin un très bon effet de perspective et certainement plus d'observation que d'imagination.

(A suivre.)

G. PAYER.

Les machines à coudre

SINGER

constituent en tout temps un nouveau modèle,

CADÉAU

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

<i>PARIS</i>	<i>St-LOUIS</i>	<i>MILAN</i>	<i>BRUXELLES</i>
<i>1878-1889-1900</i>	<i>E.U.A. 1904</i>	<i>1906</i>	<i>1910</i>
	<i>TURIN</i>	<i>PANAMA</i>	
	<i>1911</i>	<i>1915</i>	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

**MAISON MODÈLE
VÊTEMENTS**



sur mesure et confectionnés,
coupe moderne, façon
soignée.

UNIFORMES OFFICIERS
COSTUMES
sport.

MANTEAUX
de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS
CHEMISERIE

10 ⁰/₀ au comptant
aux instituteurs
de la S.P.V.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine
les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance
avant le **MARDI A MIDI**.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

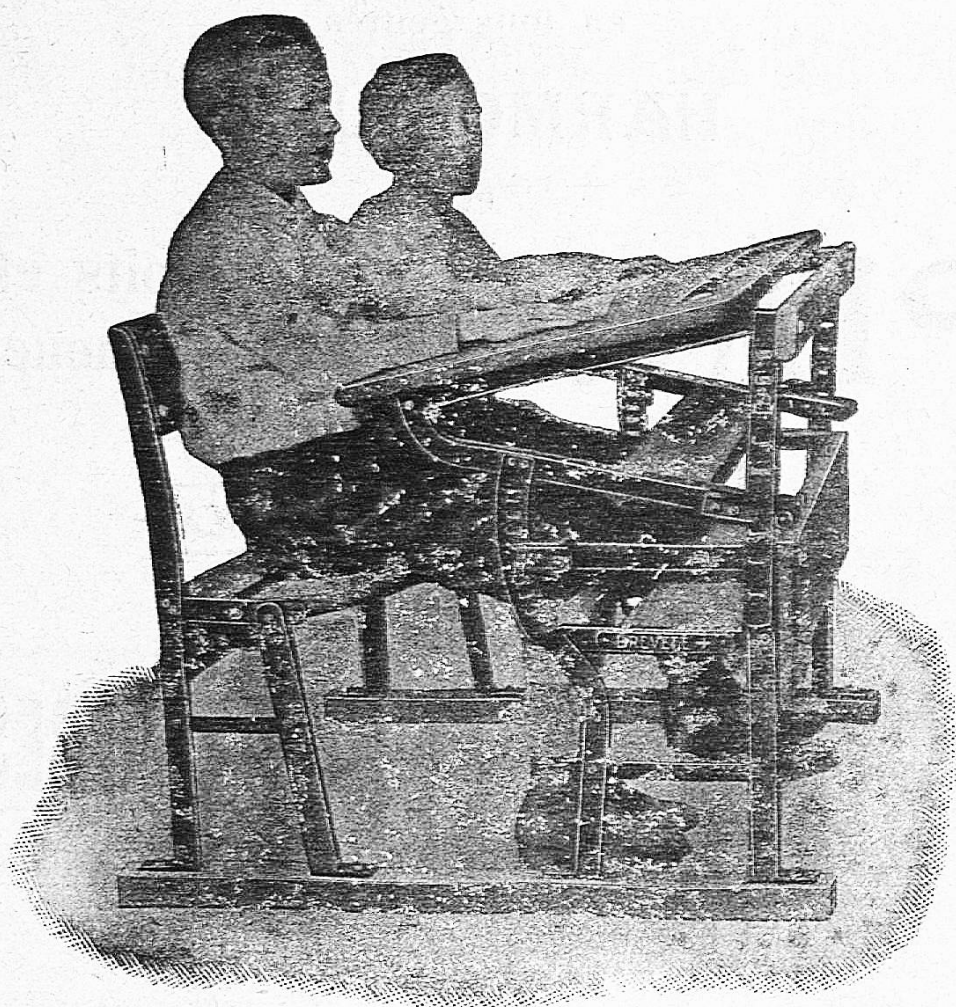
Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève



Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

III^{me} ANNÉE. — N° 27.

LAUSANNE — 7 juillet 1917

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REQUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobety, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1917 et 1918 les mêmes dividendes que pour les 5 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schächtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11, Lausanne.

Pour les mois d'Août et de Septembre

On cherche à placer un **garçon de 15 ans** dans une famille de langue française où il aurait l'occasion d'avoir quelques leçons de français par semaine. La préférence serait donnée à une place où il serait le seul pensionnaire de langue allemande.

Offres avec indication des prix et conditions à **Otto Pfister**, Sekundarlehrer Winterthur.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Institut J. J. Rousseau

Cours de vacances

16-31 juillet 1917

16-31 juillet 1917

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. ÉTUDE DE LA LANGUE

❧ COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES ❧

Demandez le programme : Taconnerie, 5, GENÈVE

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire.

Rossinière. — La place d'instituteur de **Rossinière-village** est au concours.

Traitement : 2000 fr. par an, et autres avantages légaux.

Offres de service jusqu'au 17 juillet 1917.

Les augmentations de traitement pour années de service dues au personnel enseignant primaire pour le 1^{er} semestre 1917 pourront être encaissées dès le 7 juillet aux recettes de district.

Celles du district de Lausanne seront payées à la Banque cantonale vaudoise, sur présentation de la dernière attestation d'années de service délivrée par le Département.

La contribution à la pension de retraite pour le 1^{er} semestre 1917 sera perçue à cette occasion. Les membres du personnel enseignant primaire domiciliés dans le district de Lausanne et qui n'ont pas encore droit à l'augmentation verseront cette contribution à la recette du district.

Les augmentations et les contributions concernant le personnel enseignant du **cercle de Ste-Croix** seront réglées à l'agence de la Banque cantonale vaudoise à Ste-Croix.

Lausanne, le 30 juin 1917.

Département de l'Instruction publique
et des cultes.

Enseignement secondaire.

Les augmentations de traitement pour années de services dues au personnel enseignant secondaire pour le premier semestre 1917 seront payables dès le 7 juillet aux recettes de district, sous déduction de la **contribution à la pension de retraite pour 1916**.

Pour les personnes domiciliées dans le district de Lausanne, ces augmentations sont payables à la Banque cantonale vaudoise.

Lausanne, le 30 juin 1917.

Département de l'Instruction publique
et des cultes.

Bibliothèque cantonale et universitaire.

La Bibliothèque cantonale et universitaire sera fermée pour la revision, du 30 juillet au 8 septembre inclusivement. **Rentrée générale des volumes jusqu'au samedi 21 juillet à la Bibliothèque.** Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour de retard. (Art. 41 du règlement.)

Le service du prêt à domicile sera ouvert au public le mercredi 22 août, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. Les catalogues seront à la disposition des emprunteurs les 20 et 21 août, de 9 heures à midi.

Lausanne, le 20 juin 1917.

Département de l'Instruction publique
et des cultes.

Librairie PAYOT & C^{IE}, Lausanne

Vient de paraître :

Un nouveau volume dans la Collection

des Glanes Romandes.

Eugène Rambert

Fragments choisis et précédés d'un avant-propos, par

M. MAURER

Un volume petit in-16, relié cuir effleuré, Fr. 4.-- Broché Fr. 1.

La Collection des GLANES ROMANDES, qui comprend déjà des recueils de pensées choisies de Tœpffer et de Secrétan, vient de s'enrichir d'un nouveau et charmant petit volume de fragments et de courts extraits d'Eugène Rambert.

Intelligence aussi compréhensive que vigoureuse, caractère à la fois indépendant et sociable, Rambert réunissait les dons les plus opposés et les plus essentiels à un poète national. L'éclat et la variété de ces dons apparaissent nettement dans cet ouvrage où Mme M. Maurer a classé et sélectionné avec grand discernement ce qu'il y avait de plus significatif dans l'œuvre de Rambert.

Littérature, art, philosophie, religion, politique, Rambert a touché à tous les sujets, — ce petit livre en fait foi, — mais si Rambert eut une prédilection particulière, ce fut sans conteste pour la nature, ses couleurs, ses parfums et ses voix. Les pensées que lui ont inspirées les innombrables aspects du lac et des montagnes sont parmi les mieux venues et les plus belles de ce recueil. Le lecteur qui l'emportera avec lui en vacances s'en apercevra vite, et ces aimables et charmantes pages lui feront peut-être mieux comprendre et plus aimer l'éternelle beauté qui se manifeste dans la nature de sa patrie.

*A tous ceux que la haute personnalité d'Eugène RAMBERT
intéresse, rappelons :*

EUGÈNE RAMBERT, par Virgile Rossel.

Et de définitive sur la vie et l'œuvre du grand écrivain romand. Ce volume enrichi d'un portrait et d'un autographe, compte 696 pages.

Prix, broché Fr. 6.

LE CHEVRIER DE PRAZ-DE-FORT, par Eugène Rambert.

Ce volume de la Collection du *Roman Romand* contient quatre exquises nouvelles. Prix, broché. Fr. 0.60